



**APPEL A PROJETS**

**PARTICIPATION CITOYENNE  
SUR LES TERRITOIRES**

[modernisation.gouv.fr](https://modernisation.gouv.fr)



**Associer les citoyens aux politiques publiques de leur territoire** constitue l'un des moteurs essentiels de la transformation publique. De l'identification des problèmes à la proposition de solutions, il s'agit de renforcer le dialogue entre les citoyens et l'administration en vue d'améliorer la pertinence et l'efficacité de l'action publique.

**La Direction interministérielle à la transformation publique ouvre un appel à projets dédié** auprès des administrations territoriales de l'Etat afin d'accompagner la mise en place de projets de participation, d'écoute usagers, de co-construction citoyenne, dans un cadre pérenne.

La finalité de l'appel à projets ? **Ancrer des pratiques de participation citoyenne à l'action publique sur les territoires en développant les compétences et les outils nécessaires à partir de cas concrets.**

Un financement de **700 000 euros** est prévu dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA). Les projets proposés doivent être d'un montant total supérieur à 100 000 euros dont a minima 30% d'autofinancement (l'autofinancement pourra prendre la forme de mise à disposition d'équivalent temps plein, prestations, etc).



## QUI PEUT POSTULER ?



Les dossiers de candidatures doivent être présentés par le **Préfet de région et le portage opérationnel est assuré par un service de la Préfecture** (Secrétariat général pour les affaires régionales, direction régionale ou direction départementale).

Toutefois, les candidats sont encouragés à mettre en place un **partenariat avec d'autres structures publiques, telles que des collectivités locales, des opérateurs publics et des administrations centrales** (qui peuvent donc inciter les Préfectures de région à proposer un projet commun).



Les projets doivent être d'un **montant total supérieur à 100 000€, dont à minima 30% d'autofinancement** (mise à disposition d'équivalent temps plein, prestations, etc).

## QUELS SONT LES CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS CANDIDATS ?



**Qualité et créativité**  
de la démarche proposée



Potentiel d'**innovation** et  
de **transformation**



**Diversité** des citoyens et  
des usagers impliqués  
dans les démarches



Impact potentiel sur la  
**confiance entre l'Etat et  
les citoyens**



Capacité à intégrer les  
contraintes du programme et à  
assurer la **pérennisation** du  
dispositif



**Implication** de  
l'administration porteuse

## QUELLES SONT LES ECHEANCES ?

**Fin février 2020**

Lancement de l'appel à projets

**30 juin 2020**

Clôture de l'appel à projets (à minuit)

**Septembre 2020**

Annonce des lauréats



# **Vous souhaitez postuler ?**

Rendez-vous sur  
[www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)

 **Avant le 30 juin 2020**

Merci

Cet appel à projets est lancé par Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).  
La Caisse des dépôts et consignations (CDC) en est l'opérateur administratif et financier.  
Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) coordonne l'ensemble du PIA.

Pour plus d'information, rendez-vous sur [www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr)